



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPÔTS DES DEMANDES DE FINANCEMENT : 15 OCTOBRE 2014 ET 31 MARS 2015

Financement d'actions pour l'intégration des étrangers: dépôt des projets 2015

Dans le cadre du programme d'intégration cantonal, le Canton poursuivra en 2015 son appui aux projets favorisant l'intégration de la population migrante et la prévention du racisme. Le financement cantonal est destiné à soutenir des activités dans différents domaines: la primo-information, la protection contre la discrimination, la langue et la formation, l'encouragement précoce ou l'intégration sociale. Les demandes de subvention peuvent être soumises au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) jusqu'au 15 octobre 2014.

Près d'un tiers de la population vaudoise, 240'000 habitants sur 740'000, est étrangère. Si cette diversité est une richesse, elle n'en constitue pas moins un défi. L'intégration des migrants revêt alors une importance particulière pour conserver une société harmonieuse et assurer une égalité des chances en son sein. Elle se définit comme un processus réciproque qui implique à la fois la volonté des personnes étrangères de s'intégrer et l'ouverture de la société d'accueil à leur égard. Dans le canton de Vaud, de nombreux partenaires institutionnels et associatifs conjuguent leurs efforts pour mener à bien cette mission.

Dans ce cadre, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) invite les organisations publiques ou privées à but non lucratif (dont les communes et leurs commissions consultatives Suisses-Etrangers) à déposer leur(s) projet(s) en faveur de l'intégration des migrants jusqu'au 15 octobre 2014. Un second délai est également fixé au 31 mars 2015 pour les projets qui ne seraient pas finalisés en octobre. Les porteurs de projets ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement spécialisé de la part du BCI.

Depuis le début de l'année, 96 projets destinés à l'intégration des migrants ont bénéficié d'un soutien cantonal. Au total, plus de 1,7 million de francs ont ainsi été

répartis entre une centaine de partenaires, actifs sur l'ensemble du territoire vaudois. Dans le cadre du programme d'intégration cantonal, le BCI a également signé une dizaine de conventions d'une durée de quatre ans dans différentes régions urbaines et périurbaines du canton.

Afin de faciliter leur accessibilité, les appels aux projets du BCI ont été regroupés sous la forme d'une brochure. Cette nouvelle publication, au contenu allégé, présente les modalités de financement relatives aux différents domaines, et contient des informations pratiques pour accompagner les porteurs de projets dans leur démarche. La brochure « Appels aux projets 2015 » ainsi que les formulaires de dépôt sont disponibles en ligne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 septembre 2014

DECS, Amina Benkais-Benbrahim, déléguée à l'intégration des étrangers, 079 941 06 87,
amina.benkais-benbrahim@vd.ch Modalités de financement et formulaires en ligne:
<http://www.vd.ch/themes/vie-privee/population-etrangere/integration-et-prevention-du-racisme/financement-de-projets/>